

Chiffres et faits en Allemagne

Les études existantes n'incluent pas tous les genres de manière explicite. Or, les personnes trans, intersexes et non-binaires qui sont perçues comme femmes ou qui ne correspondent pas aux normes de genre sont particulièrement touchées par les violences sexualisées. On peut donc supposer que le nombre de plaintes et de condamnations les concernant est au moins aussi élevé que pour les femmes cis.

- ☒ Dans l'Union européenne, 80 à 99 % des viols commis ne font pas l'objet d'une plainte.
- ☒ Une femme sur sept en Allemagne est victime au cours de sa vie une fois ou à plusieurs reprises de violences sexuelles passibles de peine. À l'échelle mondiale, il s'agit d'une femme sur trois.
- ☒ Seules 5 % des femmes qui ont été victimes de violences sexuelles portent plainte pour au moins l'un des faits.
- ☒ Les plaintes pour viol aboutissent à une condamnation dans moins de 15 % des cas.
- ☒ Près d'une femme sur deux (47 %) ne parle à personne de ce qui lui est arrivé.
- ☒ Les jeunes filles et les femmes en situation de handicap sont deux fois plus souvent la cible de violences sexuelles.
- ☒ Les personnes trans sont un groupe à risque : un tiers d'entre elles a subi des violences sexualisées graves.
- ☒ L'absence de titre de séjour et les barrières linguistiques renforcent le risque d'être la cible de violences et compliquent l'accès à la justice et aux offres d'aide.

LARA se réclame du féminisme intersectionnel et prend le parti des victimes. L'association propose ses services gratuitement, en toute confidentialité et de manière anonyme si souhaité.

Sources : Müller & Schröttle (2004), étude de la FRA (2014), étude de Les Migras (2012)

Services du centre de crise et de conseil pour les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires

- ☒ Numéro d'urgence
- ☒ Écoute et conseil psychosocial par téléphone ou dans nos locaux
- ☒ Soutien en situation de crise, sans rendez-vous
- ☒ Conseils par e-mail
- ☒ Conseils dans votre langue maternelle ou avec l'aide de traductrices, notamment en langue des signes
- ☒ Conseils juridiques proposés par des avocat-es
- ☒ Accompagnement psychosocial en cas de procès
- ☒ Activités en groupe
- ☒ Écoute et conseils pour la famille et les proches
- ☒ Services de conseil pour le personnel spécialisé
- ☒ Formation pour différents groupes professionnels

Services du centre de conseil mobile pour les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires

- ☒ Écoute et conseil par téléphone ou dans nos locaux
- ☒ Conseils dans votre langue maternelle ou avec l'aide de traductrices
- ☒ Conseils par e-mail
- ☒ Soutien en situation de crise
- ☒ Mise en contact avec des avocat-es, des médecins, accompagnement aux rendez-vous
- ☒ Écoute et conseils pour les proches
- ☒ Formation pour différents groupes professionnels
- ☒ Conseils juridiques
- ☒ Activités en groupe
- ☒ Mise en contact avec d'autres structures de soutien

LARA

CENTRE DE CRISE ET DE CONSEIL CONTRE
LES VIOLENCES SEXUALISÉES
À L'ÉGARD DES FEMMES*

Fuggerstraße 19
10777 Berlin

Centre de crise et de conseil

Numéro d'urgence : 0302168888

Questions d'ordre général : beratung@lara-berlin.de

Conseils par e-mail : emailberatung@lara-berlin.de

Centre de conseil mobile

Téléphone : 030 2163023

Email : mobile-beratung@lara-berlin.de

www.lara-berlin.de

Horaires du centre et du numéro d'urgence :

Du lundi au vendredi de 9 à 18 heures

Compte bancaire pour dons :

LARA - Verein gegen sexuelle Gewalt an Frauen e.V.

Bank für Sozialwirtschaft

IBAN DE97 3702 0500 0003 2668 01

BIC BFSWDE33BER



MYTHES SUR LES VIOLENCES SEXUALISÉES

(030) 2168888

FACHSTELLE GEGEN SEXUALISIERTE GEWALT
AN FRAUEN*, TRANS*, INTER* UND
NICHT-BINÄREN PERSONEN
MOBILE BERATUNG FÜR GEFLÜCHTETE FRAUEN*,
TRANS*, INTER* UND NICHT-BINÄREN PERSONEN

LARA

Ces informations visent à déconstruire les mythes et les préjugés sur les violences sexualisées et vous invitent à remettre en question votre propre perspective.

Les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires* sont exposées au quotidien à différentes formes de violences sexualisées. Ces violences peuvent aller du harcèlement sexuel (dans la rue, au travail, entre ami·es), des violences numériques (notamment le fait de recevoir sans son consentement des images et/ou messages à caractère sexuel), du harcèlement obsessionnel (stalking) aux violences physiques sévères telles que les agressions sexuelles et le viol ou encore la soumission chimique. Les violences sexualisées peuvent entraîner des blessures physiques et/ou des troubles psychiques et impactent parfois la vie sociale des personnes concernées.

Les mythes qui circulent sur les agressions sexuelles sont l'expression de préjugés profondément ancrés dans la société qui attribuent aux femmes et aux personnes trans, intersexes et non-binaires une part de responsabilité pour ce qu'elles ont subi et qui innocentent les agresseurs(-euses). Ces préjugés masquent le fait que le but principal des agresseurs(-euses) est avant tout de dominer et d'humilier les personnes qu'ils(-elles) agressent. Cela permet de relativiser les actes des agresseurs(-euses) et de traiter les victimes comme si elles étaient coupables.

Une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA 2014) montre qu'en Allemagne, un tiers des femmes sont confrontées aux violences physiques et/ou sexualisées. Les personnes trans sont très souvent la cible de violences sexualisées. En effet, un tiers d'entre elles déclarent avoir été victimes de graves violences sexualisées. Les personnes intersexes et non-binaires risquent également davantage d'être agressées sexuellement quand elles sont identifiées comme telles. Or, ces agressions font rarement l'objet d'une plainte. Nombre de personnes ne parlent pas de ce qu'elles ont vécu parce qu'elles craignent qu'on ne les croie pas. En raison des mythes et des préjugés existants, les victimes éprouvent souvent de la honte et un sentiment de culpabilité et ont donc du mal à rendre public les comportements violents et à porter plainte. Ces mythes et ces préjugés sont largement répandus aussi bien au sein de la population que dans les forces de police et parmi le personnel judiciaire et médical.

☒ **Mythe**

Dans la plupart des cas, les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires ont une part de responsabilité dans les agressions sexuelles qu'elles subissent puisqu'elles les provoquent par leur comportement, leur apparence ou leurs habits.

Réalité

C'est toujours l'agresseur(-euse) qui est responsable d'une agression. Les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires sont victimes de violences sexualisées indépendamment de leur âge, de leur apparence, de leur comportement ou encore de leurs habits. Aucun comportement ne légitime les agressions sexuelles ou en protège.

☒ **Mythe**

Les viols sont commis par des inconnus, la plupart du temps la nuit dans la rue ou dans des parcs mal éclairés.

Réalité

Les agressions sexuelles ont lieu partout, à toute heure du jour et de la nuit. Dans la majorité des cas, les agressions sont commises par le(-la) partenaire, un(-e) proche, un membre de la famille, un(-e) ami ou un(-e) collègue dans des espaces privés.

☒ **Mythe**

Les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires ne peuvent pas être violées contre leur gré si elles se défendent.

Réalité

Un viol se produit toujours contre le gré des personnes concernées. Elles le perçoivent souvent comme une agression mettant leur vie en danger, ce qui entraîne parfois un état de choc et une paralysie qui les empêchent de se défendre (physiquement).

*Ces mythes concernent à l'origine les femmes (cis) imaginées comme un groupe homogène. Toutefois, les identités de genre sont plurielles. Les femmes trans sont elles aussi des femmes. Des personnes ne se définissant pas comme femmes (certaines personnes trans, intersexes ou non-binaires par exemple) sont souvent considérées à tort comme des femmes. Ce dépliant s'adresse avant tout aux personnes qui, à tort ou à raison, sont considérées comme des femmes ainsi qu'aux personnes qui ne correspondent pas aux normes de genre.

☒ **Mythe**

De nombreuses femmes et personnes trans, intersexes et non-binaires éprouvent du plaisir au cours d'un viol.

Réalité

Même si leur corps peut être dans un état d'excitation, les victimes ne vivent pas le viol comme un rapport sexuel leur apportant du plaisir, mais comme une agression qui menace leur vie. Les réactions physiques (lubrification, etc.) sont le résultat d'un réflexe et servent à protéger le corps de toute blessure supplémentaire.

☒ **Mythe**

Les violeurs sont des hommes malades ou dérangés et incapables de réprimer leurs pulsions.

Réalité

Dans plus de 90 % des cas, les violeurs ne présentent aucune caractéristique psychopathologique. Aucune étude scientifique ne prouve qu'un homme peut ne pas être en mesure de contrôler ses pulsions sexuelles. Les viols sont avant tout des actes de violence qui visent à humilier les femmes et les personnes trans, intersexes et non-binaires et à démontrer le pouvoir des agresseurs(-euses).

☒ **Mythe**

Nombre de plaintes pour agressions sexuelles sont fausses. Les victimes portent plainte pour nuire à leur agresseur ou pour se venger.

Réalité

Les fausses accusations sont extrêmement rares. D'après une étude menée à l'échelle européenne en 2009, les fausses accusations ne représentent que 3 % des plaintes déposées. Nombre de victimes ne portent pas plainte en raison du stress émotionnel que cela représente, parce qu'elles se sentent coupables, parce qu'elles ont honte ou peur, parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits ou parce qu'elles ne savent pas quelles conséquences leur plainte aura. La probabilité qu'elles portent plainte est encore plus faible si elle connaît l'agresseur(-euse) ou s'il s'agit d'un membre de leur famille.

☒ **Mythe**

Il ne peut y avoir de viol dans le cadre d'un mariage ou d'une relation suivie.

Réalité

Pour de nombreuses femmes et personnes trans, intersexes et non-binaires, les violences sexualisées (et notamment le viol) dans le cadre d'un mariage (ou d'une relation) sont une réalité. La plupart des agressions sont même commises par les conjoints(-es). En Allemagne, un rapport sexuel forcé – même sans pénétration – dans le cadre d'un mariage est reconnu comme crime depuis 1997.

☒ **Mythe**

Si la victime ne semble pas particulièrement perturbée suite à une agression, c'est que ce n'était pas si grave que ça.

Réalité

Chaque personne réagit différemment face à un événement traumatique. Il n'y a pas de bons ou de mauvais comportements à avoir suite à une agression sexuelle.

☒ **Mythe**

Seuls les hommes commettent des violences sexualisées et seules les violences commises par des hommes ont de graves conséquences.

Réalité

La grande majorité des agresseurs(-euses) (>90 %) sont en effet des hommes. Une agression peut avoir des conséquences tout aussi graves même si elle est commise par une femme ou une personne trans, intersexe ou non-binaire.

☒ **Mythe**

Les violences sexualisées peuvent « rendre » une personne trans ou non-binaire.

Réalité

L'identité de genre n'est ni un choix, ni la conséquence d'un traumatisme. Les identités de genre ont toujours été plurielles et ne sont pas liées de manière automatique à des caractéristiques biologiques.